

Roquevaire,

le 21/6/2018

Mesdames les assistantes maternelles,

Nous vous rappelons que le relais intercommunal des collines est un lieu ressource d'information, d'accompagnement et d'animation, ouvert au public (à vous les assistantes maternelles, aux enfants dont vous avez la responsabilité, à leurs parents et aux autres professionnels de la petite enfance).

Période de fonctionnement du relais :

Le relais fonctionne tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Les activités du relais seront suspendues pendant les fermetures du 23 juillet au 3 août 2018 et certains jours pour récupération, ils seront fixés ultérieurement.

Les accueils proposés :

Nous vous accueillons dans les communes de La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Cadolive et Roquevaire en vous proposant de nous réunir pour échanger sur vos pratiques professionnelles, autour de l'accueil des enfants et pour leur proposer des activités adaptées à leur intérêts.
Ils auront lieu du 10 septembre au 19 octobre 2018. (Cf propositions d'accueils jointes)

L'inscription aux accueils :

Nous vous demandons de faire vos demandes d'inscriptions par mail (à défaut par téléphone)



jusqu'au 1^{er} juillet,

en notant bien vos prénom, nom, commune ainsi que le prénom et l'âge de chaque enfant que vous souhaitez inscrire.

Les réponses des possibilités de participation vous seront communiquées le vendredi 6 juillet 2018.

Principe pour l'inscription aux accueils :

Priorité aux personnes habitant la commune où se déroule l'activité puis ouverture aux autres personnes lorsqu'il reste de la place et en cas de désistement. N'hésitez à vous inscrire sur plusieurs communes, vous aurez plus de chances de participer aux accueils parfois impossibles sur votre commune en raison du nombre de demandes.

Nous vous rappelons que vous ne pourrez venir aux accueils qu'aux dates confirmées ; pour les autres dates non confirmées, vous serez inscrites en liste d'attente et appelées en cas de désistement.

Restant à votre disposition,
Le relais des collines.